

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 7

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Durruty,

OBJET : COMMERCE – Carreau des halles – Conception, réalisation et mise en œuvre d'un dispositif de voiles d'ombrage et de mobilier urbain – Signature du marché et versement des primes.

La Ville de Bayonne a engagé une ambitieuse requalification du Carreau des halles avec l'objectif de piétonner un espace jusqu'ici confisqué par la voiture. Ce projet, dont les travaux s'achèveront au mois de novembre 2018, permet ainsi de libérer et d'aménager une surface de l'ordre de 1 200 m².

Dans cette perspective, la Ville de Bayonne a entrepris d'élaborer un véritable programme d'animations de la place qui viendra s'ajouter au rythme des marchés et des temps forts de la vie bayonnaise. Musique, danse, initiations sportives, théâtre de rue... de nombreuses propositions viendront animer les lieux et répondre à un public en attente de nouveauté et de diversité.

Il a été envisagé d'accompagner cette transformation en imaginant des mobiliers urbains dédiés aux usages attendus de cet espace. A ce titre, les réflexions menées ont permis de retenir les concepts suivants :

- des mobiliers en libre accès qui pourront compléter l'aménagement des terrasses en périphérie, en particulier au droit des halles, y compris les éventuels éléments d'ombrage associés ;
- des mobiliers à disposition des commerçants des halles pour l'organisation d'étals de dégustation à l'extérieur du bâtiment ;
- un système de voiles ou de velum pour assurer un meilleur confort de cette place, en particulier l'été.

Dans cette perspective, il a été décidé de confier, par le biais d'un marché public, la conception, la réalisation et la mise en œuvre de ces équipements à une équipe réunissant des prestataires de compétences multiples. La consultation a été lancée sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation passée en application de l'article 25 II 1° du décret n° 2016-360 car le besoin ne pouvait pas être satisfait sans adapter des solutions immédiatement disponibles, et des articles 71 à 73 du décret précité. Le nombre envisagé de candidats autorisés à participer aux négociations était fixé à trois. Les offres nécessitant la remise d'esquisses détaillées des différents mobiliers et dispositifs, une prime de 5 000 € HT (6 000 € TTC) sera versée aux trois concurrents ayant remis ces esquisses, somme à valoir sur son marché en ce qui concerne le titulaire.

L'appel à candidatures a permis de recevoir trois candidatures répondant toutes aux critères requis et réunissant toutes les compétences demandées énumérées ci-après :

- conception et fabrication de mobilier urbain
- design / architecture ;
- ingénierie structure ;
- éclairage ;
- architecture.

Les trois équipes retenues sont les suivantes :

- Benayoun à Bordeaux (33) ;
- Mobil Concepts Metalco à Fabregues (34) ;
- Tolerie Forezienne à Bonson (42).

Ces équipes ont été invitées à remettre une offre au plus tard le 20 septembre 2018.

La commission d'appel d'offres réunie le 11 octobre 2018 a constaté que l'une des trois offres, qui s'élevait à 299 867 euros HT, était irrégulière car supérieure au coût maximum de l'opération fixé à 250 000 euros HT dans les documents de la consultation.

La commission a attribué le marché à l'équipe Tôlerie Forezienne pour un montant de 250 000 euros HT. Cette offre se démarquait de sa concurrente essentiellement grâce à son esthétique et a obtenu à cet égard une très bonne note compte tenu de ses caractéristiques, à savoir :

- légèreté et modernité du voile central répondant aux exigences de modernité et de créativité du sous-critère concerné ;
- impression d'harmonie répondant au souci d'intégration dans le Carreau des halles.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'équipe Tôlerie Forezienne, à verser l'indemnité de 5 000 € HT (6 000 € TTC) citée ci-dessus aux trois concurrents, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

Pour mémoire, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable par délibération du 14 décembre 2017.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne